

Année de la Formation/Dominante/Mention : M1 / DEG / Droit Pénal et Sciences Criminelles		Parcours-type : Droit Pénal et Sciences Criminelles		Code Diplôme : ABMDPE1		Date approbation/présentation CPVO : 28/09/2023														
Parcours pédagogique (le cas échéant) :		Code VET : 106		Code Etape : ABM1DI		N° de version dans l'accréditation : 2														
Responsable de l'Année : Mme Stéphanie FOURNIER, Mme Anne-Gaëlle ROBERT		Code VET : 211		Formation Initiale/Formation Continue		Présentiel														
Intitulés des Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	N° RNCP	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés de l'EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coeff. ent (1) - (2)	CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES				
								1ère session				Session de seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP	
								Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %					
SEMESTRE 1																				
Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	RNCP34123 BC03	Unité 1 - Matières pénales fondamentales Droit pénal spécial des personnes Droit de la sanction pénale	M1/JPP/JPP M1/DT PRIVE/DPF	ABX738CP ABX711CN	O	12	12													
							7	Ecrit et/ou Oral	40%	E	60%	oui	40%	E/O	60%	32	13,5			
							5			E/O	100%			E/O	100%	24				
Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	RNCP34123 BC03	Unité 2 - Matières pénales complémentaires Histoire des libertés : sécurité, répression et libertés individuelles Droit international pénal Pratique pénale	M1/DT DES LIBERTES/DHEH M1/INT/INT	ABX739CN ABX712CN ABX725CN	O	12	11													
							4			E/O	100%			E/O	100%	18				
							4			E/O	100%			E/O	100%	24				
							3	Ecrit et/ou Oral	100%			non		E/O	100%		13,5			
Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	RNCP34123 BC03	Unité 3 - Matières juridiques complémentaires Droit international privé Droit des contrats civils et commerciaux	M1/JPP/JPP M1/DT PRIVE/DCP M1/DT PRIVE/DPF M1/NOTARIAL/NOT M1/PV/PI M1/EUR/EUR M1/INT/INT M1/JPP/JPP M1/DT PRIVE/DCP M1/DT PRIVE/DPF M1/NOTARIAL/NOT M1/DT DES AFFAIRES/DEICA M1/DT DES AFFAIRES/BOP M1/DT DES AFFAIRES/DT SOCIAL M1/PV/PI	ABX701CN ABX736CN	O	6	6													
							3			E/O	100%			E/O	100%	32				
							3			E/O	100%			E/O	100%	32				
							2													
							2													
							2													
							1													
							1													
							30									162,00	27,00	0,00	0,00	
SEMESTRE 2																				
Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	RNCP34123 BC03	Unité 1 - Matières pénales fondamentales Droit pénal spécial des biens et des affaires Droit pénal des mineurs	M1/JPP/JPP M1/PV/PI M1/DT PRIVE/DPF M1/DT DES LIBERTES/DHEH	ABX845CP ABX812CN	O	12	11													
							7	Ecrit et/ou Oral	40%	E	60%	oui	40%	E/O	60%	32	13,5			
							4			E/O	100%			E/O	100%	18				
Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	RNCP34123 BC03	Unité 2 - Matières pénales complémentaires Criminologie Droit pénal de l'environnement Pratique pénale	M1/DT DES LIBERTES/DHEH DU ENVIRONNEMENT	ABX811CN ABX862CN	O	9	9													
							4			E/O	100%			E/O	100%	24				
							2			E/O	100%			E/O	100%	12				
							3	Ecrit et/ou Oral	100%			non		E/O	100%		13,5			
Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	RNCP34123 BC03	Unité 3 - Matières juridiques complémentaires Droit de la CEDH Droit des sûretés	M1/JPP/JPP M1/DT PRIVE/DPF M1/EUR/CE M1/DT INTERNATIONAL/CINI M1/DT INTERNATIONAL/SICD M1/DT DES LIBERTES/DHEH M1/JPP/JPP M1/DT PRIVE/DCP M1/DT PRIVE/DPF M1/NOTARIAL/NOT M1/DT DES AFFAIRES/DEICA M1/DT DES AFFAIRES/BOP M1/DT DES AFFAIRES/DT SOCIAL M1/PV/PI	ABX802CN ABX841CN	O	9	11													
							3			E/O	100%			E/O	100%	24				
							3			E/O	100%			E/O	100%	32				
							3			E/O	100%			E/O	100%	24				
							2	Ecrit et/ou Oral	100%			non		E/O	100%		27			
transformation en contexte	RNCP34123 BC04	Unité 4 - Professionnalisation Professionnalisation			F															
							2													
							2													
							2													
							1													
							1													
							30									184,00	54,00	0,00	0,00	
<p>Commentaire : L'étudiant peut suivre, au titre de la bonification 1, un enseignement supplémentaire de langues ou de sport, ou un ETC du SET. Si les étudiants choisissent plusieurs matières, seule la meilleure note est prise en compte pour établir cette bonification 1. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification au total général du semestre sans conséquences sur le nombre de crédits. Une bonification "Engagement étudiant" est également proposée au semestre 1 et au semestre 2 (v. RDE). Les bonifications sont facultatives et peuvent être cumulables : bonif 1 (hors engagement associatif et syndical) + bonif 2. En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les Instances concernées.</p>																				